



Garderie Trail Sur les traces de la marmotte
Dimanche 7 juillet 2019

La garderie a une capacité d'accueil de 12 enfants, encadrés par deux animatrices titulaires du BAFA et/ou CAP Petite Enfance

OBJECTIFS :

*fournir aux coureurs inscrits un accueil pour leurs enfants âgés de 3 à 10 ans du départ de la course à sa fin.

*proposer aux enfants un temps d'activité leur permettant de s'amuser.

MODALITES D'ADMISSION

- Les enfants doivent être âgés de 3 à 10 ans (nés entre 2009 et 2016).
- Les 2 parents de l'enfant doivent être inscrits au Trail 12km ou 30 km.
- L'inscription de l'enfant est obligatoire avant le jour de la course.
- le montant de 2€/enfant est à payer en amont de l'accueil, lors de l'inscription au Trail.
- Liste des pièces à fournir lors de l'inscription :
 - fiche d'inscription avec autorisation parentale signée
 - fiche sanitaire de liaison (fournir le carnet de santé de l'enfant dans une enveloppe close)
 - le présent règlement daté et signé

HORAIRES ET CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS

- Horaires : à partir de 8h00 et jusqu'à 13h00 maximum

2 rue du Cours - 12130 Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac - Tél. : 05 65 70 30 29 - centresocialpaysdolt@yahoo.fr
Association loi 1901 - SIRET 334 958 295 000 19 - APE 853 K



▪ Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices. Le matin, l'enfant est accompagné jusque dans les locaux de la garderie où il est pris en charge par l'animatrice.

Au départ, l'enfant ne pourra être confié qu'aux parents ou aux personnes indiquées sur la fiche d'inscription. Il sera demandé une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Attention : Les parents doivent préciser à l'animatrice, dès l'inscription, la personne qui viendra rechercher l'enfant

▪ Les animatrice ne sont pas habilitées à délivrer des médicaments aux enfants et ne doivent pas accepter d'enfants malades (fièvre au-dessus de 38°C...)

▪ Les enfants qui le souhaitent peuvent déjeuner sur place dans l'enceinte de la garderie. Le repas est fourni par les parents dans un sac isotherme avec accumulateurs de froid.

▪ Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'animateur et doivent donc adopter un comportement respectueux.

A.....,le.....

Signature des parents

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

COUPON A DECOUPER

Validation du règlement intérieur

Je soussigné(e) _____, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association CSPO pour la garderie du dimanche 7 juillet 2019 et avoir reçu un exemplaire de celui-ci.

Je m'engage à respecter ce règlement intérieur.

A.....,le.....

Signature des parents

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)